

**ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2024 – DPAT / T-137**

**MODIFICATIF de l'arrêté n° 2024-DPAT/T-115 du 29/07/24**

**portant réglementation de la circulation routière**

VOIES	R.D. 63
P.R.	PR 1 + 260 au PR 5 + 400
COMMUNE	<b>LAUMESFELD KERLING-LES-SIERCK</b>
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2024</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de finitions (sur accotements, têtes d'ouvrages hydrauliques et pour la signalisation verticale et horizontale) sur les sections de route entre LAUMESFELD et HAUTE-SIERCK (commune de KERLING-LES-SIERCK).</b></li> <li>- entre LAUMESFELD et le carrefour menant à CALEMBOURG.</li> <li>- entre le carrefour d'accès à CALEMBOURG et HAUTE-SIERCK (commune de KERLING-LES-SIERCK).</li> </ul>
DATES	• <b>Du vendredi 30 août au lundi 30 septembre 2024</b>
SYSTEME D'EXPLOITATION	⇒ <b>Travaux effectués sous circulation routière sur la RD 63 en fonction des besoins du chantier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulation sous alternat par feux tricolores (schéma CF24)</li> <li>- Circulation sous alternat manuel par piquets K10 (schéma CF23)</li> <li>- Limitation de vitesse à 50 km/h</li> </ul>
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de chantier, ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'entreprise STRADEST TP <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE</li> </ul>
<b>MODIFICATION</b>	➔ <b>Mode d'exploitation : Travaux effectués sous circulation routière</b>

**Le Président du Département de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;  
 Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
 Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;  
 Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;  
 Vu le dossier d'exploitation ;  
 Vu l'avis du Service Transports - GRAND EST ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

.../...

## ARRETE

**Article 1 :** Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

**Article 2 :** Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise STRADEST TP à Hauconcourt ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de LAUMESFELD, KERLING-LES-SIERCK, KIRSCHNAUMEN, HALSTROFF, SAINT-FRANCOIS-LACROIX, pour information.

METZ, le 27 / 08 / 2024

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Laurent DUFLOT

**ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2024 – DPAT / T-137**  
*MODIFICATIF de l'arrêté n° 2024-DPAT/T-115 du 29/07/24*

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1  
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -  
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -  
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST  
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de  
l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -  
B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
  
- 1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,  
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
  
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle  
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
  
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
  
- 5 MM. les Maires des Communes de : LAUMESFELD, KERLING-LES- SIERCK, KIRSCHNAUMEN,  
HALSTROFF, SAINT-FRANCOIS-LACROIX, pour information.  
[mairie.laumesfeld@wanadoo.fr](mailto:mairie.laumesfeld@wanadoo.fr) [mairie.kerling@wanadoo.fr](mailto:mairie.kerling@wanadoo.fr)  
[mairie.kirschnaumen@orange.fr](mailto:mairie.kirschnaumen@orange.fr) [commune-de-halstroff@orange.fr](mailto:commune-de-halstroff@orange.fr) [lacroix.mairie@wanadoo.fr](mailto:lacroix.mairie@wanadoo.fr)

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE  
DPAT/DRM/SDER/CORD57 + DPAT/DRM/SDIR/SERGT
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY [technicien.lorraine@kisio.com](mailto:technicien.lorraine@kisio.com)
- 1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE [contact@citeline.fr](mailto:contact@citeline.fr)
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise STRADEST TP – 6 Rue de Malambas– 57280 HAUCONCOURT  
[contact@stradest.fr](mailto:contact@stradest.fr)

Chrono SDER

METZ, le 27 / 08 / 2024

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Laurent DUFLOT